Arrêté N° 2021-69

La Présidente de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment l'article 38 ;

Vu le référentiel enseignant adopté par le Conseil d'administration en formation restreinte lors de la séance du 10 juillet 2020, pris en application de l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération 2021-10 du Conseil d'administration en sa séance du 26 février 2021 portant avis favorable à la nomination des Vice-président.es,

Arrête :

Article 1 : Monsieur James WALKER, Professeur des Universités, est nommé Vice-président en charge des relations internationales.

Article 2 : Cette nomination prend effet à compter du 1er mars 2021.

Article 3 : L'intéressé bénéficie d'une équivalence horaire de 96 HETD, conformément au référentiel enseignant en vigueur dans l'établissement, proratisée à la date d'effet du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 1er mars 2021

Nathalie DOMPNIER

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr